

Annonce de la Bourse de recherche en sécurité des patients 2010-2011 de l'ICSP

15 septembre 2009

Date limite de présentation : 17 novembre 2009, à 12 h, HR

1. Introduction

L'Institut canadien pour la sécurité des patients (ICSP) invite des leaders prometteurs (par exemple des chercheurs universitaires, des cliniciens, des gestionnaires et des décideurs) qui travaillent présentement pour une organisation de soins de santé canadienne à poser leur candidature pour la Bourse de recherche en sécurité des patients 2010-2011 de l'ICSP. Le candidat retenu devra concevoir et réaliser un programme visant à accroître ses connaissances et son savoir-faire en vue de pouvoir s'occuper d'un problème crucial lié à la sécurité des patients dans son organisation. Les candidats doivent décrire leur propre projet d'une durée de 12 mois pour leur permettre d'approfondir le domaine d'étude qu'ils ont choisi, de découvrir des approches innovatrices pour améliorer la sécurité des patients, d'organiser un réseau international d'experts en vue de collaboration future et de soutien, et de transférer les connaissances acquises aux organisations de soins de santé au Canada.

2. Candidats

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du système de soins de santé canadien, ainsi que des questions liées à la sécurité des patients. Le candidat¹ idéal est une personne à l'emploi d'une université ou d'une organisation de soins de santé canadienne, dont le rôle professionnel sera enrichi par cette bourse, et qui sera en mesure de faire une contribution majeure à l'amélioration de la sécurité des patients au Canada. Les candidats seront généralement en milieu de carrière et posséderont les compétences nécessaires en recherche et en communication pour travailler efficacement dans le milieu de la sécurité des patients, en collaboration avec des experts dans ce domaine. Pour être admissibles, les candidats doivent être associés à un établissement sans but lucratif canadien et être citoyen canadien ou résident permanent du Canada.

3. Avantages

Dans le cadre de cette bourse étalée sur 12 mois, les candidats devront concevoir et entreprendre un projet qui les aidera à bien saisir les principales approches en matière de sécurité des patients et à acquérir compétences et savoir-faire dans leur domaine d'étude. Le projet devrait être conçu de manière à permettre au candidat retenu d'améliorer considérablement ses compétences en matière de méthodologie et à établir de précieux contacts qui lui fourniront de nombreuses occasions d'échange et de collaboration. En outre, la bourse devrait laisser au candidat le temps de réfléchir à des questions liées à la sécurité des patients dans des milieux innovateurs où il sera soutenu.

La bourse devrait fournir au candidat retenu l'occasion d'échanger avec des collègues de l'étranger. L'ICSP fournira au candidat retenu de l'aide pour coordonner des échanges avec des organisations et des établissements internationaux œuvrant dans le domaine de la sécurité des patients.

¹ Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Profitant de l'expérience qu'il aura acquise grâce à la bourse, le récipiendaire de la bourse sur la sécurité des patients de l'ICSP devrait évoluer vers des postes importants au sein d'universités, de gouvernements ou d'organisations de soins de santé et faire des contributions importantes à la politique et à la pratique en matière de sécurité des patients au Canada.

L'ICSP assortira cette bourse d'un montant maximal de 50 000 \$. La durée maximale de la bourse est de 12 mois.

4. Engagement

Le candidat retenu doit s'engager à entreprendre un projet rigoureux d'apprentissage, de recherche et de développement ou un projet d'évaluation et de transfert de connaissances dans le domaine lié à la sécurité des patients qu'il aura choisi. Ce projet peut inclure, sans s'y limiter, des visites d'études exhaustives d'organisations témoins nationales ou internationales, des visites de travail ou d'études chez des experts reconnus en sécurité des patients, des activités de transfert de connaissances et la création de produits livrables à la fin de la bourse. L'employeur du candidat retenu doit s'engager à lui libérer suffisamment de temps pour qu'il puisse participer pleinement aux activités énumérées dans la proposition de bourse ainsi que profiter des autres occasions qui lui seront offertes.

5. Exigences relatives aux candidatures

Une proposition complète doit inclure :

- Le formulaire d'inscription
- Un curriculum vitae (de 10 pages au maximum) incluant un résumé du travail fait à ce jour dans le domaine de la sécurité des patients
- Deux lettres de recommandation qui seront communiquées aux pairs-examineurs du comité de mérite
- Une lettre d'appui de l'établissement du candidat précisant qu'un appui salarial sera fourni au candidat et qu'un engagement sera pris pour permettre au candidat d'assurer le transfert de connaissances au-delà de la durée de la bourse

Remarque : L'appui apporté par l'ICSP au candidat retenu peut servir à financer des projets de recherche et d'évaluation et à couvrir des frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que les frais réclamés par des agences nationales et internationales recevant le boursier (autre que l'établissement du candidat retenu). L'appui financier de l'ICSP ne peut pas servir à verser un salaire ou un supplément salarial au candidat retenu, ni à payer des frais d'administration de la recherche à l'organisme hôte.

Les projets suivants **ne** sont **pas admissibles** à un financement de l'ICSP par l'intermédiaire de la présente bourse :

- les recherches biomédicales ou les recherches fondamentales en santé;
- les examens de documentation pour soutenir des propositions de projet;
- les demandes de financement additionnel pour des projets en cours;
- les projets dans lesquels la sécurité des patients est considérée un domaine d'intérêt secondaire;
- les projets de développement de produits (par ex. appareils ou produits médicaux);
- le financement des frais d'administration de la recherche à l'organisme hôte.

6. Présentation des candidatures

- Pour obtenir un exemplaire du **formulaire d'inscription** ou pour poser une question ou demander des précisions, veuillez envoyer un courriel à l'ICSP à rfa@cpsi-icsp.ca. Pour assurer la cohérence de l'information fournie, aucune réponse ne sera donnée par téléphone.
- Les propositions peuvent être soumises en français ou en anglais. Veuillez noter que la section contenant la description du projet des propositions soumises en français sera traduite en anglais. Les candidats peuvent faire traduire cette section par un traducteur de leur choix et l'ICSP les remboursera au tarif de 0,25 \$ du mot. Les candidats disposent d'une semaine après avoir soumis leur proposition pour fournir la traduction. (**Remarque** : La proposition initiale doit être soumise dans les délais prescrits.)
- Les candidats doivent utiliser le formulaire d'inscription de l'ICSP pour indiquer leur choix quant à l'exécution de la traduction. Tout changement apporté à la proposition la rendra inadmissible au concours.

La date limite de soumission des propositions est le **17 novembre 2009, à 12 h, HNR**. La proposition originale et trois copies papier de celle-ci doivent être postées à l'ICSP à l'adresse suivante :

Bourse de recherche 2010-2011 de l'ICSP
Institut canadien pour la sécurité des patients
Bureau 1414, 10235, 101^e rue
Edmonton AB T5J 3G1

Un exemplaire de la proposition doit aussi être envoyé par voie électronique à rfa@cpsi-icsp.ca

Toutes les propositions seront examinées en trois étapes, décrites ci-dessous.

7. Processus du concours

Toutes les propositions reçues feront l'objet d'un processus de présélection. La présélection sert à vérifier si les propositions sont conformes aux exigences du concours décrites dans le présent document et si elles sont conformes à l'intention du concours.

Étape 1 : Critères de présélection

- La proposition complète doit être reçue à la date limite ou avant
- La proposition, telle que soumise, doit comprendre l'original, trois copies papier supplémentaires et un exemplaire électronique envoyé par courrier électronique à rfa@cpsi-icsp.ca.
- La proposition doit être conforme à toutes les exigences obligatoires, y compris les lettres d'appui et les références (les propositions reçues par télécopieurs ne seront pas acceptées).

Les propositions retenues, c'est-à-dire celles qui répondent aux critères de présélection, feront l'objet d'un processus d'évaluation par des pairs/du mérite par un comité d'évaluation par des pairs/du mérite de l'ICSP.

Dans le cas des propositions non retenues à l'étape 1, les candidats en seront avisés d'ici la fin de février 2010.

Étape 2 : Processus d'évaluation par des pairs/du mérite

Toutes les propositions retenues à l'étape 1 seront évaluées à l'étape 2. Durant cette étape, les propositions seront évaluées par un comité composé de chercheurs et de décideurs reconnus pour leur compétence dans le domaine de la sécurité des patients. Des examinateurs externes peuvent aussi être engagés pour participer à l'évaluation par des pairs/du mérite à la demande des présidents des comités d'évaluation par des pairs/du mérite de l'ICSP. Chaque proposition sera évaluée en profondeur par au moins un décideur et un chercheur. Le comité d'évaluation par des pairs/du mérite se rencontrera ensuite pour discuter de toutes les propositions et déterminer collectivement le classement final de chacune. Fondées sur le processus d'évaluation et de classement, les recommandations du comité relativement à la bourse unique seront communiquées à l'ICSP.

Critères d'évaluation par des pairs/du mérite

La faisabilité et la viabilité du projet

- Est-ce que la justification et les objectifs de la bourse sont clairs?
- Est-ce que le plan et les calendriers de la bourse sont clairs et réalisables? Le budget est-il raisonnable et approprié?

- Les activités et les interactions proposées permettront-elles au candidat de créer un réseau significatif d'experts en sécurité des patients à l'échelle nationale et internationale?

L'utilité possible du projet pour le système de soins de santé et l'amélioration de la sécurité des patients

- L'expérience acquise grâce à la bourse fera-t-elle progresser la carrière du candidat?
- Les activités de diffusion et de transfert de connaissances prévues sont-elles appropriées? Des activités sont-elles prévues autres que les publications habituelles et les exposés dans des conférences? S'adressent-elles à des intervenants pertinents au sein de l'établissement du candidat et à l'extérieur de celle-ci?
- L'engagement de l'établissement envers le plan de bourse proposé est-il clair?
- Quelle est la possibilité d'appliquer les résultats dans d'autres instances ou établissements de soins de santé, et avec quelle facilité peut-on le faire?

Les points forts et le caractère approprié du candidat

- Le candidat possède-t-il une bonne connaissance du système de santé canadien?
- Le candidat possède-t-il une bonne connaissance des questions de sécurité des patients?
- Le candidat a-t-il la capacité de mener à bien des recherches et de communiquer des connaissances en lien avec la sécurité des patients dans le système de santé?
- La justification fournie explique-t-elle clairement les avantages que retirera le candidat de la bourse?
- La bourse proposée permettra-t-elle au candidat d'acquérir des connaissances nouvelles au sujet de la sécurité des patients et d'améliorer ses compétences en méthodologie?

Qualité de la proposition de projet

- L'enjeu crucial en matière de sécurité des patients qui sera abordé présente-t-il un intérêt important pour l'établissement du candidat?
- Les questions de recherche et la méthode utilisée permettront-elles d'aborder l'enjeu et fourniront-elles des résultats utiles et réalisables?
- Les résultats de la recherche/du projet seront-ils transférables à d'autres organisations?

Le comité d'évaluation par des pairs/du mérite peut inclure des experts internationaux, ainsi que des dirigeants canadiens. Les noms des membres du comité d'évaluation seront publiés sur le site Web de l'ICSP après la réunion du comité.

Les candidats qui auront passé l'étape 2, soit l'évaluation par des pairs/du mérite, seront informés des résultats du processus d'ici le mois de mai 2010.

Veillez noter que dans le cadre du concours de bourse de l'ICSP 2010-2011, l'ICSP a fait appel à l'expertise de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé (FCRSS) pour administrer les étapes 1 et 2 du processus de concours.

Étape 3 : Accord et commencement du projet

Le boursier recommandé devra remplir toutes les conditions relatives au financement identifiées dans le cadre du processus d'évaluation par des pairs/du mérite. Dès que toutes les conditions seront remplies, un accord sera acheminé au boursier qui devra le soumettre pour examen et signature au cadre autorisé de son établissement. Une fois que l'accord aura été signé, retourné et traité par l'ICSP, les fonds seront dégagés en vue d'être versés au responsable désigné, comme il est indiqué dans le calendrier des paiements contenu dans l'accord.

Le boursier doit entreprendre son projet au plus tard le **1er juillet 2010**, y compris l'obtention de l'approbation déontologique (s'il y a lieu). Si cela n'est pas possible, l'ICSP peut retirer le financement du projet.

8. Pour obtenir de plus amples renseignements

Si vous avez des questions ou désirez obtenir des éclaircissements, veuillez faire parvenir un courriel à rfa@cpsi-icsp.ca. Pour assurer la constance de l'information fournie, les réponses aux demandes de renseignements ne seront pas transmises par téléphone.